

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

2^{èmes} ateliers
nationaux de la

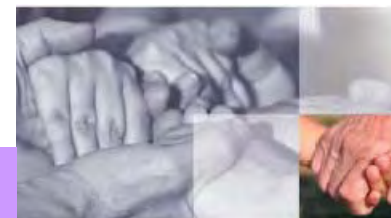
SOLIDARITÉ

LE PROJET PILOTE - APPEL À PROJETS - : Objectifs et enseignements



Jeanne Brousse
Responsable du pôle programmation de
l'offre en établissements et services
CNSA

www.ateliers-solidarite.com



LE PROJET PILOTE - Appel à projets -

- **Le projet pilote s'inscrit parmi les travaux menés au niveau national autour de la mise en œuvre des ARS**
- **Les projets pilotes font partie des travaux de la thématique métier**
dont l'un des objectifs est d'optimiser et/ou concevoir les outils permettant de mettre en place une organisation de l'offre sanitaire et médico-sociale capable de répondre de manière optimale (efficacité et efficience) aux besoins de santé des territoires
- **Ils sont menés à partir d'expériences en région**

Définition et objectifs du projet

■ Intitulé précis du projet pilote :

Préparer la généralisation du nouveau régime d'autorisation des établissements et services médico-sociaux par appel à projets

■ Objectifs :

Mené comme un test à blanc le projet doit aboutir à

- L'élaboration de recommandations opérationnelles pour conduire des appels à projet pour les établissements et services médico-sociaux

- La définition des conditions de l'accompagnement à la conduite du changement

Le pilotage du projet

- **Au niveau national :**

Equipe projet nationale composée de la CNSA, DGAS, 3 DRASS, Bourgogne, Centre, et Pays de la Loire, la CNAMTS, un représentant de conseil général (Loiret)

- **Au niveau régional :**

Des équipes projets regroupant DRASS, DDASS, conseils généraux, CRAM.

- **Un prestataire externe**

pour une mission d'appui méthodologique et organisationnelle

Le périmètre du projet

■ Le champ handicap et personnes âgées

Outre les méthodologies et travaux menés en communs

la région Pays de Loire : travaille sur le champ du handicap

La région Bourgogne travaille sur le secteur des personnes âgées,

La région Centre travaille sur les deux champs.

Les étapes et le calendrier du projet

- **15 Mars – 15 juillet**– Constitution des équipes projets régionales, recueil et analyse documentaire
- **Fin septembre 2009** : Synthèse des travaux documentaires menés en région et mise en évidence des points faibles et des points d'appui existants-
- **Octobre 2009**: réalisation de la première phase:
Les modalités pratiques d'organisation de la procédure d'appel à projets et du cycle décisionnel pertinent.
Le cahier des charges de l'appel à projet Les modalités de gestion de la phase de transition vers le nouveau régime d'autorisation dans l'attente de la mise en place des instances et de l'élaboration du PRS
Résultats du test de la procédure auprès des promoteurs et décideurs
- **Novembre 2009**: Synthèse à visée organisationnelle et méthodologique des travaux de la première phase
- **Décembre 2009** :Elaboration d'un guide pratique de l'appel à projet et du rapport de synthèse sur les modalités d'accompagnement de la mise en œuvre

La communication autour du projet

■ Au niveau national :

Présentation du projet au conseil scientifique de la CNSA du 18 Mars 2009

Présentation du projet aux représentants des associations et organismes représentatifs **des gestionnaires et des usagers** siégeant au conseil de la CNSA

■ Au niveau régional :

Présentation du projet aux membres concernés des CROSMS des trois régions (Mars à Mai)

La méthodologie du projet

■ La méthodologie d'appuie sur le retour d'expérience des régions

l'expérience de la région centre

- 5 départements sur 6 ont mené des appels à projet
- 6 projets menés sur le secteur des personnes âgées : EHPAD, SSIAD, AJ et HT
- 8 projets menés sur le secteur des personnes handicapées : 2 MAS, 2 FAM et 2 SAMSAH pour handicapés psychiques, 1 accueil temporaire...

La méthodologie du projet

- **Réalisation d'un état de lieux en région à partir**
 - d'interviews (DDASS, CG, promoteurs)
 - D'analyse documentaire
 - Ateliers de travail en région
 - Atelier national de synthèse regroupant les équipes projet nationale et régionales

- **Focus groups**
 - En région, avec les décideurs et promoteurs régionaux
 - Au niveau national, avec les représentants des gestionnaires

Les questions à approfondir

- Le choix des priorités : territoire, public, modes d'accompagnement dans l'attente du PRS et en l'absence éventuelle de schémas départementaux en cours de validité
- La prise en compte de l'adaptation de l'offre existante dans les appels à projets
- La possibilité de faire émerger des formes innovantes d'accompagnement Et une réponse diversifiée aux besoins ou l'organisation de filière de soins
- Le choix et la pondération des critères de la sélection des projets qui ne se fasse pas au détriment de prestations de qualité.

Les questions à approfondir

- Le cahier des charges : une structuration type
 - Les modalités de diffusion des appels à projets
 - Les modalités de réception, d'instruction des dossiers
- L'appui et l'accompagnement des équipes et des promoteurs: formation, guide méthodologique...